AR PREFECTURE

016-200072023-20201022-20201022_08-DE

Regu le 29/10/2020

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 22 Octobre 2020 Délibération n°20201022 08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**Présents : 54
Pouvoirs : 6
Suppléants : 4

= VOTANTS: 64
- dont « pour »: 63
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 1

Objet: PRODUITS IRRECOUVRABLES PAR LA SAUR

Le jeudi 22 octobre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 16 octobre 2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la salle des fêtes de Puyréaux.

Présents: COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique CROIZARD Christian – HENTRY Jimmy - ROULAUD Jean-Jacques – BEAU Jean-Yves – LAVERGNE Didier BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse – CAMY Bruno BRAUNBARTH Jean-Philippe — CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés:

COMBAUD Alain représenté par SOURISSEAU Damien - suppléant PAPILLAUD Sonia représentée par METAYER Jean-Pierre - suppléant PINEAU Francine représentée par RAMEZI Christelle - suppléante MUGNIER Pierre-Hermann représenté par SAGNE Annie - suppléante

LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à POTEL Maryse MAHÉ Jacques pouvoir à CAMY Bruno SEVRIT Raymond pouvoir à LIOT Gérard

<u>Absents non excusés</u>: DURAND Jean-Louis - LEMAIRE Marie-Claude - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

AR PREFECTURE

016-200072023-20201022-20201022_08-DE

Regu le 29/10/2020

Objet: PRODUITS IRRECOUVRABLES PAR LA SAUR

Monsieur le Vice-président en charge des finances fait part à l'assemblée du courrier de Charente Eaux relatif au Compte d'affermage 2019 de la SAUR faisant apparaître des factures irrécouvrables sur les exercices antérieurs d'un montant de :

- 394.70 € pour le territoire de Mansle
- 725.52 € pour le territoire du Pays d'AIGRE.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à la majorité décide :

- D'ACCEPTER ces montants irrécouvrables,
- D'AUTORISER le Président à signer les documents en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

